


Informations de base	
2016/2036(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune Subject 6.10 Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		BROK Elmar (PPE)	13/10/2015
			Rapporteur(e) fictif/fictive FLECKENSTEIN Knut (S&D) TANNOCK Timothy Charles Ayrton (ECR) VAN BAALEN Johannes Cornelis (ALDE) LÖSING Sabine (GUE/NGL) MESZERICS Tamás (Verts /ALE) CASTALDO Fabio Massimo (EFDD)	
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	BUDG Budgets		ARTHUIS Jean (ALDE)	03/02/2016
	CULT Culture et éducation		DZHAMBAZKI Angel (ECR)	26/02/2016

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
10/03/2016	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/11/2016	Vote en commission		
30/11/2016	Dépôt du rapport de la commission	A8-0360/2016	Résumé

13/12/2016	Débat en plénière		
14/12/2016	Décision du Parlement	T8-0503/2016	Résumé
14/12/2016	Résultat du vote au parlement		
14/12/2016	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2016/2036(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/8/05935

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	CULT	PE578.556	27/04/2016	
Avis de la commission	BUDG	PE580.697	24/05/2016	
Projet de rapport de la commission		PE587.509	06/10/2016	
Amendements déposés en commission		PE592.239	18/10/2016	
Amendements déposés en commission		PE592.245	18/10/2016	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0360/2016	30/11/2016	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0503/2016	14/12/2016	Résumé

Mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune

2016/2036(INI) - 14/12/2016 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 433 voix pour, 174 contre et 93 abstentions, une résolution sur la mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune.

Les députés ont relevé que l'Union européenne était confrontée à des défis internes et externes sans précédent et qu'elle était actuellement entourée par un «**arc d'instabilité**», une grande partie du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord étant enlisée dans des conflits ethno-religieux et dans des guerres par procuration.

Ces conflits ont des conséquences graves et directes pour la sécurité des citoyens européens, étant donné qu'ils se propagent de plus en plus à l'Union, que ce soit sous la forme du terrorisme, de l'arrivée massive de réfugiés ou de campagnes de désinformation destinées à diviser les sociétés européennes.

Maintenir l'Union sur la voie de la réussite : soulignant que l'UE était l'une des plus grandes réussites de l'histoire européenne, le Parlement s'est félicité de la feuille de route et des engagements pris lors du sommet de Bratislava du 16 septembre 2016, mais a estimé que les défis actuels exigeaient une réforme. Il a insisté sur le fait que les États membres devaient **changer de mentalité**, car il est dépassé d'envisager aujourd'hui la politique étrangère et la sécurité dans une perspective nationale étriquée.

Convaincus qu'aucun État membre n'est capable à lui seul de s'attaquer aux défis auxquels l'UE est confrontée, les députés ont invité les États membres à **afficher suffisamment d'unité, de volonté politique et de confiance mutuelle** pour pouvoir utiliser les outils disponibles de manière concertée.

À cet égard, la résolution a appelé à une **mise en œuvre efficace de la stratégie globale de l'UE** présentée par la vice-présidente (VP/HR) en juin 2016, mettant l'accent sur le fait que les États membres devraient affecter les ressources humaines et financières appropriées à la mise en œuvre de cette stratégie.

Les députés ont invité la VP/HR à élaborer un **plan de mise en œuvre en matière de sécurité et de la défense**, complété par un Livre blanc, afin d'obtenir les premiers résultats en 2017. Selon eux, l'action extérieure de l'Union devrait se fonder sur **trois piliers** : défense, développement et diplomatie.

Par ailleurs, soulignant que les crises actuelles avaient montré **les limites des Nations Unies**, le Parlement a invité l'Union et ses États membres à peser de tout leur poids en vue d'une réforme du Conseil de sécurité, notamment afin de supprimer le droit de veto en cas d'atrocités de masse.

Assumer la responsabilité de la sécurité : les députés ont fait le constat selon lequel les rapports de force dominaient à nouveau les relations internationales et que dès lors, les capacités de défense et de dissuasion étaient essentielles pour que l'UE puisse peser dans les pourparlers diplomatiques. Ils ont appelé à **renforcer la politique de sécurité et de défense commune (PSDC)**.

Compte tenu du sous-financement du budget de l'Union et des efforts supplémentaires requis pour les opérations et les projets pilotes dans le cadre de la PSDC, les États membres devraient mettre **plus de ressources financières à disposition pour renforcer les synergies**. Les députés ont invité la Commission et les États membres à saisir l'opportunité de la révision actuelle du cadre financier pluriannuel (CFP) pour répondre aux besoins budgétaires liés aux défis croissants en matière de sécurité.

En outre, le Parlement a jugé primordial que les instruments prévus par le traité de Lisbonne soient finalement mis en œuvre, notamment la **coopération structurée permanente (CSP)**. Il a demandé à la VP/HR de donner l'impulsion requise à cette initiative ainsi qu'à d'autres propositions récentes visant à renforcer la PSDC, comme par exemple :

- instituer un quartier général civil et militaire, comportant une capacité militaire de planification et de conduite (MPCC) et une capacité civile de planification et de conduite (CPCC) d'importance égale ;
- renforcer les instruments de **réaction rapide** de l'Union, notamment en continuant d'améliorer les possibilités d'utilisation des groupements tactiques de l'Union ;
- étendre le financement commun des opérations de la PSDC, y compris grâce à une révision du mécanisme Athena ;
- mettre en place une **formation «Défense»** du Conseil.

La résolution a encouragé l'accélération des travaux en cours sur le plan d'action européen de la défense et les efforts déployés par la Commission en vue de développer au maximum la coopération en matière de défense, notamment grâce à des **mesures d'incitation**, par exemple dans les domaines du marché intérieur, des marchés publics, de la recherche, des transports, de l'espace, de l'informatique, de l'énergie et de l'industrie.

Le Parlement a pris acte de la proposition du président français en vue de la création d'un **fonds européen de sécurité et de défense** et apporté son soutien au développement de nouveaux concepts innovants en matière de financement et d'investissement, y compris par l'intermédiaire de la Banque européenne d'investissement et par des partenariats public-privé.

Russie : les députés ont appelé à définir une **nouvelle stratégie** des relations de l'Union avec la Russie, qui soit plus réaliste et qui se fonde sur une dissuasion crédible, mais aussi sur le dialogue dans des domaines d'intérêt commun, tels que la lutte contre le terrorisme, la non-prolifération et le commerce. Ils ont souligné parallèlement l'importance d'approfondir la coopération avec la **société civile** russe afin de consolider les relations à long terme entre l'Union et la Russie.

Par ailleurs, ils ont souligné que les sanctions avaient été un moyen efficace de dissuader l'agression de la Russie en Ukraine et ont insisté pour que l'UE garde la possibilité de **nouvelles sanctions progressives**, en particulier contre les produits de haute technologie dans les domaines du pétrole et du gaz si la Russie continuait de bafouer le droit international.

Politique de voisinage : constatant que l'instrument européen de voisinage révisé n'a pas atteint ses objectifs, notamment en ce qui concerne le principe du «plus pour plus», les députés ont encouragé à envisager une politique de «moins pour moins» dans le cas des pays qui régresseraient en matière de gouvernance, de démocratie et de droits de l'homme.

Renforcer la résilience : les députés ont estimé qu'il fallait s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité et de la migration irrégulière et forcée, à savoir la pauvreté, le manque d'opportunités économiques, les conflits armés, la mauvaise gouvernance, le changement climatique, les violations des droits humains, les inégalités et les politiques commerciales.

À propos de la **Syrie**, le Parlement a souligné l'importance de trouver une **solution durable au conflit** conformément au processus de transition énoncé dans le Communiqué de Genève et la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité, notant que les négociations bilatérales entre la Russie et les États-Unis ne suffiront pas pour apporter une réponse durable à la crise syrienne. En outre, la résolution a formulé des recommandations sur l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, la Turquie et le Moyen-Orient.

Diplomatie européenne : les députés ont exhorté l'UE à donner l'impulsion politique en matière de diplomatie préventive et de médiation de conflits. Ils ont salué à cet égard le rôle du système d'alerte précoce de l'Union en matière de conflits, de l'équipe de soutien à la médiation du SEAE et de l'Institut européen pour la paix.

Enfin, le Parlement a regretté le **budget limité** d'environ 320 millions EUR (0,2% du budget de l'UE) alloué à la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'UE, soulignant que les dotations budgétaires décidées pour 2016 n'avaient pas évolué par rapport à 2015 et que la marge

disponible fin mars 2016 s'élevait à 170 millions EUR. Ils se sont déclarés préoccupés par le manque de ressources disponibles au regard des engagements qu'il conviendra de respecter au cours de l'année 2016.

Mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune

2016/2036(INI) - 30/11/2016 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative d'Elmar BROK (PPE, DE) sur la mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune.

Les députés ont relevé que l'Union européenne était confrontée à des défis internes et externes sans précédent et qu'elle était actuellement entourée par un «**arc d'instabilité**», une grande partie du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord étant enlisée dans des conflits ethno-religieux et dans des guerres par procuration.

Ces conflits ont des conséquences graves et directes pour la sécurité des citoyens européens, étant donné qu'ils se propagent de plus en plus à l'Union, que ce soit sous la forme du terrorisme, de l'arrivée massive de réfugiés ou de campagnes de désinformation destinées à diviser les sociétés européennes.

Maintenir l'Union sur la voie de la réussite : soulignant que l'UE était l'une des plus grandes réussites de l'histoire européenne, les députés se sont félicités de la feuille de route et des engagements pris lors du sommet de Bratislava du 16 septembre 2016, mais ont estimé que les défis actuels exigeaient une réforme. Ils ont insisté sur le fait que les États membres devaient **changer de mentalité**, car il est dépassé d'envisager aujourd'hui la politique étrangère et la sécurité dans une perspective nationale étriquée.

Convaincus qu'aucun État membre n'est capable à lui seul de s'attaquer aux défis auxquels l'UE est confrontée, les députés ont invité les États membres à **afficher suffisamment d'unité, de volonté politique et de confiance mutuelle** pour pouvoir utiliser les outils disponibles de manière concertée.

À cet égard, le rapport a appelé à une **mise en œuvre efficace de la stratégie globale de l'UE** présentée par la vice-présidente (VP/HR) en juin 2016, y compris les ressources humaines et financières appropriées à allouer par les États membres.

En outre, les députés ont invité la VP/HR à élaborer un **plan de mise en œuvre en matière de sécurité et de la défense**, complété par un Livre blanc, afin d'obtenir les premiers résultats en 2017. Selon eux, l'action extérieure de l'Union devrait se fonder sur **trois piliers** : défense, développement et diplomatie.

Assumer la responsabilité de la sécurité : constatant que, dès lors que les rapports de force dominant à nouveau les relations internationales, les capacités de défense et de dissuasion étaient essentielles pour que l'UE puisse peser dans les pourparlers diplomatiques, les députés ont appelé à **renforcer la politique de sécurité et de défense commune** (PSDC).

Compte tenu du sous-financement du budget de l'Union et des efforts supplémentaires requis pour les opérations, les frais administratifs, les actions préparatoires et les projets pilotes dans le cadre de la PSDC, les États membres devraient mettre **plus de ressources financières à disposition pour renforcer les synergies**. Les députés ont invité la Commission et les États membres à saisir l'opportunité de la révision actuelle du cadre financier pluriannuel (CFP) pour répondre aux besoins budgétaires liés aux défis croissants en matière de sécurité.

En outre, les instruments prévus par le traité de Lisbonne devraient être mis en œuvre, notamment **la coopération structurée permanente**. Les députés ont demandé à la VP/HR de donner l'impulsion requise à cette initiative ainsi qu'à d'autres propositions récentes visant à renforcer la PSDC, comme par exemple :

- instituer un **quartier général civil et militaire permanent**, doté d'une capacité de planification stratégique et opérationnelle ;
- renforcer les instruments de **réaction rapide** de l'Union, notamment en continuant d'améliorer les possibilités d'utilisation des groupements tactiques de l'Union ;
- étendre le financement commun des opérations de la PSDC, y compris grâce à une révision du mécanisme Athena ;
- mettre en place une **formation «Défense»** du Conseil des ministres de l'Union.

Russie : appelant à définir une nouvelle stratégie plus réaliste pour les relations de l'UE avec la Russie, les députés ont souligné l'importance d'investir davantage dans la société civile russe. Ils ont estimé que les sanctions se sont révélées être un moyen efficace de dissuader l'agression de la Russie en Ukraine et ont insisté pour que l'UE garde la possibilité de **nouvelles sanctions progressives**, en particulier contre les produits de haute technologie dans les domaines du pétrole et du gaz si la Russie continue de bafouer le droit international.

Politique de voisinage : constatant que l'instrument européen de voisinage révisé n'a pas atteint ses objectifs, notamment en ce qui concerne le principe du «plus pour plus», les députés ont encouragé à envisager une politique de «moins pour moins» dans le cas des pays qui régresseraient en matière de gouvernance, de démocratie et de droits de l'homme.

Renforcer la résilience : les députés ont estimé qu'il fallait s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité et de la migration irrégulière et forcée, à savoir la pauvreté, le manque d'opportunités économiques, les conflits armés, la mauvaise gouvernance, le changement climatique, les violations des droits humains, les inégalités et les politiques commerciales.

À propos de la **Syrie**, les députés ont souligné l'importance de trouver une **solution durable au conflit** conformément au processus de transition énoncé dans le Communiqué de Genève et la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité, notant que les négociations bilatérales entre la Russie et les États-Unis ne seront pas suffisantes pour apporter une réponse durable à la crise syrienne. En outre, le rapport a formulé des recommandations sur l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, la Turquie et le Moyen-Orient.

Diplomatie européenne : les députés ont exhorté l'UE à faire preuve de leadership politique en matière de diplomatie préventive et de médiation en matière de conflit et ont salué à cet égard le rôle du système d'alerte précoce des conflits de l'UE.

Enfin, ils ont déploré le **budget limité** d'environ 320 millions EUR (0,2% du budget de l'UE) pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'UE, soulignant que les crédits budgétaires décidés pour 2016 restaient au même niveau qu'en 2015 et que la marge disponible à la fin du mois de mars était de 170 millions EUR. Ils se sont dits préoccupés par la pénurie de ressources disponibles compte tenu des engagements qui devront être respectés tout au long de 2016.